

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au Capital de 400 Millions de Francs entièrement versés
Registre du Commerce Seine N° : 50.816. — N° d'Immatriculation sur la liste des Banques Françaises : 49.

Assemblée générale ordinaire du 3 Mai 1944

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1943

Compte de Profits et Pertes

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

RAPPORTS DE M. LE COMMISSAIRE

RÉSOLUTIONS

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER
IMPRIMERIE CHAIX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE DOUZE MILLIONS

Rue Bergère, 20

1944

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. CELIER (Alexandre), *Président*.
FARNIER (Charles), *Vice-Président. Directeur Général*.
CHAMON (Ernest), *Administrateur*.
ERNEST-PICARD (Paul), *Administrateur*.
LUQUET (André), *Administrateur*.
NAUD (Joseph), *Administrateur*.
POILAY (Edwin), *Administrateur*.
SOMMIER (Edme), *Administrateur*.

COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

MM. DE LAVERGNE (Alexandre), *Président*.
BOURGOIS (André).
DE SINCAY (François).

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. LELEU (Raymond),
MARBEAU (François).

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
du 3 Mai 1944

MESSIEURS,

L'année 1943 n'a pas apporté d'amélioration à la situation que notre dernier rapport vous avait décrite. Les contre-coups des événements de guerre se font sentir de plus en plus durement. La dépression économique s'accroît, la main-d'œuvre se raréfie, les approvisionnements s'épuisent, les moyens de transport accusent une insuffisance et une précarité croissantes, le combustible s'accumule sur le carreau des mines tandis que les consommateurs en manquent et que l'électricité fait défaut.

Ces difficultés, qui ne sont aujourd'hui susceptibles d'aucune solution satisfaisante, ne sauraient faire perdre de vue les problèmes d'avenir. L'étude de ceux que posera la période consécutive à la guerre est abordée dès maintenant, bien que les données n'en puissent pas encore être entièrement dégagées. Dans tous les domaines, des programmes s'ébauchent, affirmant, tout au moins, un souci commun de restauration future, tandis que se poursuit l'effort de ces dernières années pour s'adapter le moins mal possible aux conditions du moment.

Les mêmes préoccupations se laissent apercevoir sur le marché financier. La masse croissante des disponibilités trouve de moins en moins d'investissements attrayants et rémunérateurs. Les entreprises désirent, d'autre part, s'assurer des ressources disponibles pour parer à toute éventualité, comme pour se mettre en état d'entreprendre, le jour venu, sans aucun retard la reconstitution de leur outillage et de leurs stocks. Les augmentations de capital, les emprunts obligataires, les crédits à moyen terme, leur apparaissent comme des mesures de précaution que favorisent les cours et les taux présentement pratiqués. Les banques répondent à ces demandes en s'appliquant toutefois à orienter, dans l'intérêt même des Sociétés, le choix de ces dernières vers les modalités que paraissent commander l'importance et la nature réelle des besoins ainsi que les possibilités normales de remboursement.

Les affaires courantes sont dans l'ensemble en nette progression. Les dépôts se sont accrus suivant un rythme plus rapide encore qu'au cours de l'exercice précédent. Leur emploi a été peu productif. Le volume des escomptes est resté faible et seuls les Groupements officiels ont encore entretenu une activité notable. Les opérations de Bourse sont en progrès mais les placements marquent une légère régression. De même qu'au cours des exercices antérieurs, tout relèvement de nos tarifs est demeuré interdit. Un certain nombre de conditions de banque ont été réduites par voie d'autorité. La concurrence, restée très vive, tend, d'une manière générale, à les maintenir au niveau le plus bas. Dans les limites assignées à notre initiative, diverses mesures ont été prises pour améliorer la rémunération de notre personnel dont la situation retient toute notre attention. Aucun chapitre de dépenses n'est demeuré sans majoration sensible. La hausse des frais généraux a ainsi dépassé de loin celle des recettes. Cette disparité est préoccupante.

Notre établissement a participé au placement des divers emprunts du Trésor, de la Caisse autonome d'Amortissement, des Postes, Télégraphes et Téléphones et du Crédit National. Il a également prêté son concours à diverses augmentations de capital et à de nombreuses émissions d'obligations.

L'allure de la Bourse s'est modérée. Les actions ont été moins recherchées, après avoir atteint au début de l'année des cours plus élevés. Les valeurs à revenu fixe, et notamment les fonds d'État, ont été l'objet de transactions suivies.

Nos agences dans Paris ont obtenu des résultats satisfaisants et développé leurs relations. La place profite, jusqu'à un certain point, de la concentration effectuée entre les mains d'organismes officiels dont le siège est dans la capitale.

Nos agences en France souffrent de plus en plus du ralentissement des affaires et de la difficulté des déplacements; leur exploitation est rendue malaisée dans les régions exposées aux bombardements et soumises aux consignes d'évacuation. Nos agents n'en poursuivent pas moins, avec dévouement, leurs efforts pour amener à nos guichets les disponibilités thésaurisées. Nous avons rouvert notre siège de Menton fermé depuis 1940. L'assouplissement des formalités au passage de la ligne de démarcation nous a permis de rapatrier quelques-uns des éléments détachés à notre centre de Lyon.

Notre agence de Bruxelles maintient sa position malgré bien des obstacles. Nous sommes sans nouvelles de nos sièges de Tunisie, de Madagascar, d'Angleterre, d'Égypte, des Indes et d'Australie.

Notre personnel s'est acquitté sans défaillance d'une tâche que les circonstances rendent pénible et parfois dangereuse. Nous lui adressons l'expression de notre reconnaissance à laquelle vous tiendrez à vous associer. Nous formons des vœux pour le

retour de nos prisonniers et de ceux de nos employés qui ont dû nous quitter pour aller travailler en dehors de leur profession. Les correspondances que nous échangeons avec les uns et les autres témoignent de leur courage comme de leur attachement à notre maison. Nous avons poursuivi, en liaison étroite avec les divers comités sociaux, et notamment celui du siège, nos efforts pour améliorer le sort de nos agents et de leurs familles. A Paris, la coopérative, le restaurant et les cultures collectives leur ont fourni une aide appréciable.

Le bilan que nous soumettons à votre approbation se trouve analysé dans les rapports de votre Commission de contrôle et de votre Commissaire aux comptes qui vous donnent tous détails nécessaires. Cette année encore, et sans que les modes d'évaluation soient changés, de nouvelles modifications ont été apportées à sa présentation, conformément aux prescriptions de la Commission de contrôle des Banques. L'approbation de ces modifications vous est demandée dans l'une des résolutions. Ce bilan, établi avec toute la prudence qui est dans nos traditions, fait état des dernières situations reçues en ce qui concerne les agences étrangères et coloniales. Toutes les créances reconnues douteuses, les frais d'aménagement de notre siège social et de nos agences, les acquisitions et installations de coffres-forts, les dépenses, charges et pertes extraordinaires résultant de la guerre, ont été en totalité amortis ou couverts par des provisions.

Notre Portefeuille-titres continue de figurer pour un montant très modéré et ne présente aucun aléa.

Notre trésorerie a été maintenue à tout moment parfaitement liquide.

Nous avons racheté 42 parts de fondateur pour 20.257 fr. 05. Cette somme a été prélevée sur les bénéfices de l'année et ajoutée, conformément à vos décisions, à la réserve spéciale constituée à cet effet, qui a été portée de ce fait à 5.902.432 fr. 30, coût de 45.676 parts rachetées.

Notre compte de Profits et Pertes ne centralise plus que les résultats de nos sièges de France et de Bruxelles. Compte tenu de tous frais généraux, prélèvement pour les organismes de retraites du personnel, charges fiscales, amortissements et provisions, il fait ressortir un solde bénéficiaire de 45.599.032 fr. 83.

Nous vous proposons de fixer le dividende de l'exercice à 50 francs par action, sur lesquels il a été payé le 15 janvier un acompte de 15 francs. Si vous approuvez cette proposition, le solde de 35 francs sera mis en paiement le 15 mai prochain, sous déduction des impôts résultant des lois en vigueur au moment de la distribution. Chaque part de fondateur recevra une somme de 11 fr. 076, payable le 15 mai également, sous déduction des impôts.

Les nouvelles dispositions de la loi du 4 mars 1943 sur les Sociétés nous ont permis d'appeler à nouveau parmi nous M. Charles FARNIER, directeur général, qui avait résigné

ses fonctions d'administrateur à la suite de la loi du 15 novembre 1940. Nous vous demandons de ratifier cette nomination. Nous avons confié à M. FARNIER la vice-présidence du Conseil qu'il exerçait déjà antérieurement.

Nous avons déploré la mort de M. Max ROBERT, membre de la Commission de contrôle, où il avait en 1925 remplacé son père, M. Gustave ROBERT. Profondément dévoué à notre Établissement et à ses fonctions, M. Max ROBERT était hautement apprécié de ses collègues et des membres du Conseil pour sa connaissance des affaires, la sûreté de ses avis et sa grande urbanité. Nous adressons en votre nom à sa famille l'expression de notre vive sympathie. Comme il avait été élu en 1943, le remplaçant que vous allez avoir à désigner exercera ses fonctions jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 1946.

Le mandat de M. DE LAVERGNE, membre de la Commission de contrôle est expiré. Nous vous rappelons qu'il est rééligible.

Nous avons eu le chagrin de voir disparaître un de vos commissaires, M. EUSTACHE, qui avait su gagner l'estime de tous par sa grande conscience professionnelle. Le mandat qui avait été confié à M. MARBEAU en même temps qu'à M. EUSTACHE par l'Assemblée générale du 10 juin 1941 étant expiré, vous aurez à désigner, conformément à la loi, des commissaires pour les exercices 1944, 1945 et 1946. Nous vous rappelons que M. MARBEAU est rééligible.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

MESSIEURS,

Nous avons eu la très vive tristesse de voir disparaître, au mois de février dernier, M. Max ROBERT, qui faisait partie de votre Commission de contrôle depuis 1925. Sincèrement attaché à votre Établissement, il suivait le développement de son activité avec une constante attention. Il s'appliquait à remplir la mission que vous lui aviez confiée avec le soin le plus scrupuleux et il avait su gagner la sympathie et l'estime de tous ceux qui l'approchaient.

Nous vous demandons de vous associer au souvenir ému que nous inspire la perte de notre collègue.

MESSIEURS,

Comme l'an passé, les comptes de 1943, qui vous sont aujourd'hui soumis, ne font état que des résultats de votre exploitation en France et à Bruxelles, les relations avec les autres agences coloniales et étrangères demeurant suspendues.

Poursuivant leur progression sous l'influence de l'abondance des capitaux disponibles, les dépôts de fonds faits par la clientèle dans votre Société n'ont cessé de s'accroître pendant l'exercice. Au 31 décembre 1943, tenant compte des modifications apportées à la présentation du bilan dont nous vous entretenons d'autre part, les comptes de chèques et les comptes courants dépassaient effectivement de plus de 3 milliards les montants figurant sur vos livres à la même date de 1942. Aussi, malgré l'extrême modicité du loyer de l'argent pendant tout le cours de l'année, les profits d'intérêts ont-ils été sensiblement supérieurs à ceux de l'an passé. Grâce à la prudence de votre direction, les emplois n'ont occasionné que des risques très minimes. En fin d'année, toutes les créances litigieuses ou simplement douteuses ont été amorties ou largement provisionnées.

Les opérations courantes de banque ont apporté leur contribution au solde créditeur du compte de Profits et Pertes.

Les affaires financières, bien qu'importantes et nombreuses, n'ont concouru aux résultats de 1943 que pour une part légèrement inférieure à celle de l'exercice précédent.

Les affaires de bourse ont été plus actives ; le service de garde des titres de la clientèle s'est sensiblement développé.

Les frais généraux ont subi une très forte majoration, imputable pour la plus grande part à l'augmentation des dépenses de personnel nécessitée par l'élévation du coût de la vie.

Compte tenu de ces divers éléments, le compte de Profits et Pertes accuse un bénéfice permettant à votre Conseil de vous proposer la distribution d'un dividende de 50 francs, égal à celui de l'an dernier.

Nous avons pris régulièrement connaissance des états périodiques indiquant les disponibilités en regard des exigibilités correspondantes et nous avons constaté que la trésorerie était toujours abondamment pourvue et en mesure de faire face à toute éventualité.

Nous avons assisté aux séances du Conseil et nous avons pu nous assurer que les opérations sociales restaient dans les limites fixées par les statuts.

Les vérifications auxquelles nous avons procédé dans les Services de la Caisse, du Portefeuille et des Titres nous ont toujours donné satisfaction.

Nous nous plaignons à constater l'activité et le dévouement avec lesquels les membres du personnel s'acquittent de leurs fonctions, malgré les difficultés dues aux circonstances actuelles. Nous nous associons aux sentiments exprimés par le Conseil à ceux d'entre eux retenus éloignés de leurs postes, ainsi qu'à ceux qui, dans les villes éprouvées par les bombardements, ont continué, dans des conditions périlleuses, à remplir leur mission.

Le bilan qui vous est soumis comporte certaines modifications opérées suivant les directives de la Commission de Contrôle des Banques. A l'Actif, un nouveau poste « Avances et Débiteurs divers » comprend certains éléments provenant des Comptes courants. Au Passif, une partie des dépôts antérieurement inscrits sous les chapitres : « Comptes de chèques » et « Comptes courants » a été portée à une nouvelle rubrique intitulée « Banques et Correspondants », ainsi qu'à l'ancien poste « Bons à échéance fixe », qui figurera désormais sous le nom de « Bons et Comptes à échéance fixe ».

Ce bilan présente un total de 24.803.062.721 fr. 75, dépassant de 4.182.886.914 fr. 01 celui au 31 décembre 1942. Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, cette augmentation provient, pour la plus grande partie, de la progression des comptes de chèques et des comptes courants.

Le chapitre Titres, qui comprend les Rentes, Obligations et Valeurs diverses, est d'une importance minime eu égard à l'ampleur des affaires de votre Établissement.

Il n'est composé que de valeurs de premier ordre évaluées à des cours très réduits. Leur réalisation ne pourrait donner lieu qu'à de favorables éventualités.

Au Passif, les Réserves sont en progression de 2.457.940 fr. 40 par suite de l'incorporation du prélèvement effectué pour la réserve statutaire sur les bénéfices de l'exercice 1942 et de la somme de 20.257 fr. 05 consacrée, au cours de l'année 1943, au rachat de 42 parts de fondateur. Le nombre des parts rachetées se trouve ainsi porté à 45.676.

Toutes les dépenses de l'année relatives aux frais de premier établissement, aux coffres-forts, au mobilier, aux installations nouvelles ont été amorties.

Après règlement des charges de toute nature et compte tenu des amortissements et provisions, le compte de Profits et Pertes fait apparaître un solde créditeur de 45.599.032 fr. 83. La distribution d'un dividende de 50 francs laisse disponible une somme de 1.488.533 fr. 33, qui s'ajoutera au Compte des Actionnaires (Report à nouveau). Ce compte atteindra ainsi 15.871.623 fr. 95.

Les parts de fondateur recevront un dividende de 11 fr. 076.

Nous vous engageons, Messieurs, à voter le dividende qui vous est proposé et à approuver les comptes de l'exercice 1943 tels qu'ils vous sont soumis.

Conformément à l'article 18 des statuts, votre Commission de Contrôle a pourvu provisoirement au remplacement de M. Max ROBERT par M. François DE SINÇAY, administrateur de la Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille Montagne. Nous vous demandons de ratifier cette nomination.

M. A. DE LAVERGNE arrive à expiration de son mandat ; nous vous rappelons qu'il est rééligible.

A. de LAVERGNE.
A. BOURGEOIS.
F. de SINÇAY.

RAPPORT DU COMMISSAIRE

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1943

MESSIEURS,

Permettez-moi, avant toute chose, de saluer respectueusement la mémoire de mon collègue, M. Victor EUSTACHE, qui a été enlevé en septembre dernier à l'affection des siens.

Je tiens à rendre ici hommage à sa parfaite courtoisie, à son expérience des affaires, à sa préoccupation constante de remplir scrupuleusement les missions qui lui étaient confiées. Vous vous joindrez certainement à moi pour renouveler à sa famille nos condoléances émues.

Sa disparition me conduit, au titre de l'Exercice 1943, à vous rendre compte, sous ma seule signature, du mandat que vous aviez bien voulu nous confier lors de l'Assemblée générale ordinaire du 10 juin 1941 pour les exercices 1941, 1942 et 1943.

Pendant toute la durée de l'exercice, et conformément à l'article 32 de la loi de 1867, j'ai eu communication des livres et documents comptables. Les inventaires, le bilan et le compte « Profits et Pertes » ont été mis à ma disposition dans les délais prescrits.

J'ai procédé à des pointages et à des vérifications et aussi contrôlé le bien-fondé des procès-verbaux de vérification et d'inspection des existences qui m'avaient été communiqués.

Je puis attester, après examen, la parfaite tenue de votre comptabilité et sa concordance avec les comptes qui sont soumis à votre approbation.

Comme il a été signalé déjà lors de l'examen du bilan de 1942, en raison des circonstances, les communications avec vos agences d'outre-mer restent interrompues. En conséquence, comme les années précédentes, le bilan qui vous est soumis ne fait état, pour les agences avec lesquelles toutes relations sont actuellement suspendues, que de la dernière situation parvenue qui, pour certaines, remonte au début de 1940.

— 9 —

Le bilan de 1943 présente un total de	Fr.	24.803.062.721 75
contre au 31 décembre 1942		20.620.175.807 74
Soit une augmentation de	Fr.	<u>4.182.886.914 01</u>

celle-ci est motivée essentiellement, comme l'an dernier, par un accroissement des dépôts qui a eu pour corollaire l'augmentation du poste Portefeuille-effets.

En ce qui concerne la présentation du bilan, il importe de signaler ici que les comptes généraux sont ventilés au 31 décembre 1943 entre les différents postes du bilan, suivant les principes édictés par la dernière réglementation de la Commission de Contrôle des Banques. Cette ventilation est différente de celle antérieurement pratiquée; elle a eu notamment comme conséquence, pour votre Société, la création de nouveaux postes constitués par certains comptes en provenance d'autres rubriques.

Ainsi, on relève à l'Actif un nouveau poste « Avances et Débiteurs divers », uniquement composé de comptes qui, avec la méthode antérieurement appliquée, auraient été compris dans le chapitre « Comptes Courants ».

Au Passif, il a été prélevé sur le poste « Comptes de Chèques » et sur celui dénommé « Comptes Courants » un certain nombre de comptes qui ont été transférés, les uns dans le poste nouveau « Banques et Correspondants », les autres dans celui maintenant intitulé « Bons et Comptes à échéance fixe » qui, antérieurement, était dénommé « Bons à échéance fixe » et ne comprenait que des bons émis par votre établissement.

En analysant le bilan de 1943 qui vous est soumis, je vais vous signaler les différences constatées par rapport à celui de l'exercice précédent.

A l'Actif :

Les trois premiers postes sont en augmentation sur l'an dernier, savoir :

Caisse, Trésor Public, Banques d'Émission	Fr.	179.007.008 44
Banques et Correspondants		91.024.737 24
Portefeuille-effets		3.351.735.112 58

Par contre, le chapitre « Coupons » s'inscrit pour 92.197.246 fr. 32 au lieu de 126.913.450 fr. 86.

Le poste « Comptes Courants », comme indiqué plus haut, a vu sa composition influencée par le transfert de certains comptes au poste nouveau « Avances et Débiteurs divers ». Le premier s'élève à 1.031.568.741 fr. 12, le second à 1.236.594.404 fr. 13. Une partie de ce dernier est constituée par le dépôt au Trésor du montant des comptes bloqués de la Clientèle au titre des Provisions de Renouvellement prévues par la Loi du 24 octobre 1942.

Les « Avances garanties » s'élèvent à 487.779.429 fr. 38, en légère diminution comme les « Débiteurs par acceptations » qui se trouvent inscrits pour 190.321.074 fr. 78.

Le poste « Titres » n'a subi aucune modification sensible quant à sa composition et les principes de son évaluation sont inchangés. Il figure pour 7.598.540 fr. 85.

Les « Comptes d'ordre et divers » de l'Actif s'élèvent à 49.073.083 fr. 83 et le poste « Immeubles et mobilier » demeure sans changement à 15 millions de francs.

Au Passif :

L'an dernier, les postes « Comptes de Chèques », « Comptes Courants » et « Bons à échéance fixe », formaient ensemble un total de 17.183.219.845 fr. 39. Les comptes qui constituaient ces trois postes ont été cette année répartis en quatre, ainsi dénommés : « Comptes de Chèques », « Comptes Courants », « Banques et Correspondants », « Bons et Comptes à échéance fixe » et dont le total est de 20.478.697.594 fr. 72, soit une augmentation de 3.295.477.749 fr. 33.

On relève également un accroissement de 576.773.781 fr. 28 sur les « Comptes exigibles après encaissement » ; de 347.792.089 fr. 48 sur les « Créiteurs divers » ; de 3.465 fr. 08 sur les « Dividendes restant à payer ».

Par contre, le poste « Acceptations à payer » accuse la même diminution que celui de l'Actif dont il est la contre-partie, son montant ne s'élevant plus qu'à 190.321.074 fr. 78 au lieu de 213.462.659 francs.

Les « Réserves » s'élèvent à 457.198.710 fr. 30, l'augmentation de 2.457.940 fr. 40 sur l'an dernier provenant de la dotation faite au titre de l'Exercice 1942 à la Réserve statutaire d'une somme de 2.437.683 fr. 35 et d'un montant de 20.257 fr. 05 affecté, avant l'arrêté du bilan 1943, à la Réserve Spéciale « Parts de Fondateur C.N. » en représentation du rachat de 42 parts aux fins d'annulation.

Sur le Compte des Actionnaires (Report à nouveau) qui s'élève à 14.383.090 fr. 62, les parts de fondateur n'ont aucun droit à exercer.

Comme précédemment votre bilan, en raison des amortissements qui ont été pratiqués, ne fait pas état des créances ayant un caractère litigieux, ni des dépenses de premier établissement, de mobilier et d'installation de coffres-forts. Votre Conseil a également constitué les provisions jugées nécessaires pour risques divers.

Le Compte « Profits et Pertes » de 1943 n'englobe pas les résultats des agences dont les comptes, comme signalé au début du rapport, ne sont point parvenus. Ces résultats viendront s'intégrer à ceux de l'exercice au cours duquel ils seront connus et transférés.

Cette observation faite, le solde bénéficiaire de l'Exercice 1943 s'élève à 45.599.032 fr. 83, compte tenu des frais généraux, des impôts, des charges de toute nature, amortissements et provisions.

Au titre de la répartition qui vous est proposée, la Réserve statutaire recevra 2.279.951 fr. 65.

Dans le cadre des lois du 28 février 1941 et 31 janvier 1944, l'attribution aux Actionnaires de la somme de 41.488.533 fr. 33 permet à votre Conseil de proposer la distribution d'un dividende d'un montant brut de 50 francs par action. Celui-ci absorbera la somme de 40 millions de francs et le reliquat viendra augmenter le Compte des Actionnaires (Report à nouveau), qui sera ainsi porté à 15.871.623 fr. 95.

L'attribution à l'ensemble des parts de fondateur d'une somme de 664.593 fr. 80, dont la mise en distribution vous est proposée, représente un dividende brut de 11 fr. 076 par part.

Je vous engage, Messieurs, à approuver ce règlement et dans leur ensemble les comptes de l'Exercice 1943 tels qu'il vous sont présentés.

Paris, le 5 avril 1944.

Le Commissaire aux Comptes :

F. MARBEAU.

RAPPORT SPÉCIAL
DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES

(article 40 de la loi du 24 juillet 1867)

(EXERCICE 1943)

MESSIEURS,

Par la sixième résolution de votre dernière Assemblée générale ordinaire du 5 mai 1943, vous avez autorisé MM. les Administrateurs, en conformité de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, à prendre ou à conserver un intérêt direct ou indirect dans toutes opérations faites ou à faire avec ou pour votre établissement.

Des déclarations que j'ai reçues et des investigations que j'ai poursuivies, il résulte qu'aucun de vos Administrateurs n'a pris ou conservé personnellement ou au titre d'une Société dont il était administrateur, un intérêt direct ou indirect dans des marchés ou entreprises passés avec votre Société ou pour son compte. Les seules opérations relevées par moi ont un caractère bancaire. Elles se sont déroulées dans des conditions normales et par leur nature n'appellent aucune observation.

Paris, le 5 avril 1944.

Le Commissaire aux Comptes :
F. MARBEAU.

RAPPORT SPÉCIAL
DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES

prévu par le décret-loi du 29 novembre 1939

MESSIEURS,

Les actionnaires de votre Société n'ont été convoqués à aucune réunion depuis l'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 5 mai 1943, à laquelle assistaient vos Commissaires. Celle-ci a approuvé les comptes de l'exercice 1942 et décidé la distribution d'un dividende brut de 50 francs à chaque action et de 10 fr. 96 à chaque part de fondateur.

Paris, le 5 avril 1944.

Le Commissaire aux Comptes :
F. MARBEAU.

BILAN AU 31

ACTIF

CAISSE, TRÉSOR PUBLIC, BANQUES D'ÉMISSION	Fr. 1.786.532.892 93
BANQUES ET CORRESPONDANTS	1.045.393.320 69
PORTEFEUILLE-EFFETS	18.861.001.987 72
COUPONS	92.197.246 32
COMPTES COURANTS	1.031.568.741 12
AVANCES GARANTIES	487.779.429 38
AVANCES ET DÉBITEURS DIVERS	1.236.594.404 13
DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS	190.321.074 78
TITRES	7.598.540 85
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	49.073.083 83
IMMEUBLES ET MOBILIER	15.000.000 »
TOTAL	Fr. 24.803.062.721 75

HORS-

ENGAGEMENTS PAR CAUTIONS ET AVALS	
EFFETS ESCOMPTÉS CIRCULANT SOUS NOTRE ENDOS	
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS	

DÉCEMBRE 1943

PASSIF

COMPTES DE CHÈQUES	Fr. 9.221.960.046 95																
COMPTES COURANTS	8.982.512.815 07																
BANQUES ET CORRESPONDANTS	1.751.739.896 78																
COMPTES EXIGIBLES APRÈS ENCAISSEMENT	917.734.452 96																
CRÉDITEURS DIVERS	2.054.161.345 49																
ACCEPTATIONS A PAYER	190.321.074 78																
DIVIDENDES RESTANT A PAYER	3.760.548 76																
BONS ET COMPTES A ÉCHÉANCE FIXE	522.464.835 92																
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	241.206.871 29																
<table border="0" style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>statutaire</td> <td>Fr. 61.021.278 »</td> <td rowspan="5" style="font-size: 3em; vertical-align: middle;">}</td> <td rowspan="5" style="vertical-align: middle;">457.198.710 30</td> </tr> <tr> <td>diverses</td> <td>381.175.000 »</td> </tr> <tr> <td>spéciale</td> <td>5.000.000 »</td> </tr> <tr> <td>supplémentaire</td> <td>1.100.000 »</td> </tr> <tr> <td>immobilière</td> <td>3.000.000 »</td> </tr> <tr> <td>spéciale « Parts de Fondateur C. N. »</td> <td>5.902.432 30</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	statutaire	Fr. 61.021.278 »	}	457.198.710 30	diverses	381.175.000 »	spéciale	5.000.000 »	supplémentaire	1.100.000 »	immobilière	3.000.000 »	spéciale « Parts de Fondateur C. N. »	5.902.432 30			
statutaire	Fr. 61.021.278 »	}			457.198.710 30												
diverses	381.175.000 »																
spéciale	5.000.000 »																
supplémentaire	1.100.000 »																
immobilière	3.000.000 »																
spéciale « Parts de Fondateur C. N. »	5.902.432 30																
CAPITAL	400.000.000 »																
BÉNÉFICES DE L'EXERCICE	45.599.032 83																
REPORT A NOUVEAU (Compte des Actionnaires)	14.383.090 62																
TOTAL	Fr. 24.803.062.721 75																

BILAN

.	Fr. 1.070.334.924 57
.	Néant
.	500.287.292 94

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1943

DÉBIT

ATTRIBUTION			
A LA RÉSERVE STATUTAIRE :			
5 % sur 45.599.032 fr. 83 c., bénéfices nets de l'Exercice	Fr. 2.279.951	65	
AUX ACTIONNAIRES :			
Intérêts. . . Fr. 25 » sur 800.000 actions	20.000.000	»	
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :			
Article 40 des Statuts.	1.165.954	05	45.599.032 83
montant sur lequel il sera distribué Fr. 1.141.210 » le surplus de 24.744 05 étant reporté à nouveau (Lois des 28 Février 1941 et 31 Janvier 1944).			
AUX ACTIONNAIRES :			
Article 40 des Statuts.	21.488.533	33	
AUX PARTS DE FONDATEUR :			
Articles 40 et 41 des Statuts	664.593	80	
	Fr. 45.599.032	83	

CRÉDIT

BÉNÉFICES DE L'EXERCICE,			
compte tenu des CHARGES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS :			
— EXPLOITATION	Fr. 44.546.823	68	
— PORTEFEUILLE-TITRES ET PARTICIPATIONS	794.453	70	
— IMMEUBLES	278.012	50	
	Fr. 45.619.289	88	
à déduire : prélèvement pour :			
RÉSERVE SPÉCIALE « PARTS DE FONDATEUR C. N. »	20.257	05	
	Fr. 45.599.032	83	

COMPTE DES ACTIONNAIRES

Dividende de l'exercice 1943 :			
50 francs par action, soit 10 %, sur 800.000 actions	Fr. 40.000.000	»	
Montant reporté à nouveau	15.871.623	95	
	Fr. 55.871.623	95	

Solde créditeur au 31 décembre 1943	Fr. 14.383.090	62	
Attribution de l'exercice 1943	41.488.533	33	
	Fr. 55.871.623	95	

RÉSOLUTIONS

votées par l'Assemblée générale ordinaire du 3 Mai 1944

Première résolution.

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports de la Commission permanente de contrôle et du Commissaire aux comptes visant notamment les nouvelles modifications apportées à la présentation du bilan, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil d'administration et les comptes de l'exercice 1943.

Elle arrête à la somme de 45.599.032 fr. 83 le solde créditeur du compte Profits et Pertes.

Deuxième résolution.

L'Assemblée générale fixe la répartition pour l'exercice 1943 à 50 francs par action.

Un acompte de 15 francs ayant été distribué le 15 janvier dernier, le solde, soit 35 francs par action, sera payé à partir du 15 mai 1944, sous déduction des impôts résultant des lois en vigueur au moment de la distribution.

La répartition de 11 fr. 076 par part de fondateur pour le même exercice sera payable, également, sous déduction des impôts, à partir de la même date.

Le solde disponible, en faveur des actionnaires, après approbation des comptes de l'exercice 1943, soit 1.488.533 fr. 33 est ajouté au solde non distribué des exercices précédents s'élevant à 14.383.090 fr. 62, ce qui portera à 15.871.623 fr. 95 le montant reporté à nouveau au compte des actionnaires.

Troisième résolution.

L'Assemblée générale ratifie la nomination de M. Charles FARNIER comme membre du Conseil d'administration.

Quatrième résolution.

L'Assemblée générale ratifie la nomination, comme membre de la Commission permanente de contrôle, de M. François de SINÇAY, en remplacement de M. Max ROBERT, décédé, et réélit M. de LAVERGNE, membre sortant de la Commission permanente de contrôle.

Cinquième résolution.

L'Assemblée générale réélit M. F. MARBEAU commissaire et élit M. R. LELU commissaire, en remplacement de M. V. EUSTACHE, décédé, à l'effet de présenter un rapport sur les comptes des exercices 1944, 1945 et 1946 étant entendu qu'en cas de décès, démission ou empêchement de l'un d'eux pour quelque cause que ce soit, le rapport pourra être présenté par l'autre commissaire.

Elle fixe à 15.000 francs par an la rémunération de chacun des commissaires.

Sixième résolution.

L'Assemblée générale prend acte du rapport spécial établi par le commissaire sur les opérations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

ADMINISTRATION CENTRALE : 44, rue Bergère

SUCCESSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA

BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS :

- | | | | | |
|-----------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|
| ★ A. Ed St-Germain, 147. | J. Bd de Strasbourg, 19. | ★ T. Boulevard de Courcelles, 2. | AD. Boulevard Barbés, 25. | AP. Place Gambetta, 1. |
| B. Rue de Rivoli, 55. | K. Boulevard Voltaire, 54. | ★ U. Av. des Champs-Élysées, 49 | A.E. Rue La Fayette, 44. | AR. R. Baudin, 2 (Sq. Montholon. |
| ★ C. Bd Diderot, 23 (G. de Lyon). | L. Rue de Clichy, 86. | V. Avenue d'Orléans, 90. | AF. Boulevard Voltaire, 199. | ★ AT. Boulevard Raspail, 12. |
| D. Rue Rambuteau, 2. | M. Av. Kléber, 87 (Passy). | ★ W. R. St-Lazare, 75 (Pl. de la Trinité). | AG. Chaussée de la Muette, 2. | AV. Rue de Belleville, 168. |
| E. Rue Turbigo, 16. | ★ N. Avenue Mac-Mahon, 35. | X. R. du Commerce, 40 (Grenelle) | AH. Avenue Bosquet, 47 bis. | AY. Rue Etienne-Marcel, 49. |
| F. Place de la République, 15. | O. Bd Montparnasse, 71. | Y. Fg Saint-Honoré, 113. | AJ. Rue d'Auteuil, 50. | ★ BA. Avenue Friedland, 6. |
| G. Rue de Flandre, 2. | P. Bd Beaumarchais, 2. | ★ Z. Place Saint-Augustin, 2. | AK. Rue du Havre, 9. | |
| H. R. du Quatre-Septembre, 2. | ★ R. Bd Saint-Michel, 53. | AB. R. de Ménilmontant, 39. | AL. Avenue de Villiers, 93. | |
| ★ I. Bd Magenta, 80-82. | S. Avenue des Gobelins, 2 bis. | ★ AC. Rue Bergère, 14. | AN. Avenue Victor-Hugo, 96. | |

BUREAUX DE BANLIEUE :

- | | | | | |
|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|-----------------|
| ASNIÈRES | CHARENTON | ERMONT | MONTRouGE | ROSNY-SOUS-BOIS |
| AUBERVILLIERS | CLICHY-SUR-SEINE | ★ LEVALLOIS-PERRET | ★ NEUILLY-SUR-SEINE | SAINT-DENIS |
| LE BOURGET | COLOMBES | ★ LIVRY-GARGAN | NOISY-LE-SEC | VINCENNES |
| BOULOGNE-SUR-SEINE | ★ ERGHEI-LES-BAINS | MONTEUIL-SOUS-BOIS | ★ LE RATIGNY | |

(★) Agences ayant un service de coffres-forts en location.

AGENCES EN FRANCE :

- | | | | | | | |
|---------------------|------------------------|---------------------------|-----------------------|----------------------|-------------------------|-----------------------|
| Abbeville | Bourg | *Confolens | Hondfleur | Millau | *Rambervillers | *Saulon |
| Agen | Bourges | *Conlie | *Byres | *Mirebeau-en-Poitou | *Raon-l'Étape | *Saumur |
| *Aix-sur-l'Adour | *Bourg-Saint-Andéol | *Connerre | *L'Isle-en-Jourdain | *Monségur | Redon | *Scionzier |
| Aix-en-Provence | Bourgueil | *Cotres | *L'Isle-Adam | Montauban | Rems | Sedan |
| Aix-les-Bains | *Boussac | *Corbeil | *L'Isle-Jourdain | *Monbard | Remiremont | *Sées |
| Alès | *Branne | *Gorioux | Issoire | Monthéliard | Remes | *Ségré |
| Albi | *Brantôme | *Coubé-Vérac | Issoudun | Montrison | Réole (la) | *Semur |
| Alençon | Brest | *Coulonges-s.-l'Autize | Jarnac | Mont-de-Marsan | *Retournac | *Sens |
| Allasac | *Bricquebec | *Cour-Cheverny | *Langeais | Montélimar | *Rilly | *Sète |
| Amiens | Brioude | *Coutances | Langon | *Montgeron | *Riencour (la) | *Seuro |
| *Ancenis | Brive | *Couterns | *Lannemezan | *Monthureux-s.-Saône | Riom | Sillé-le-Guillaume |
| Angers | *Bruyères | *Crécy-sur-Serre | Laon | Montluçon | Rive-de-Gier | Soissons |
| Angoulême | *Buxières-les-Mines | Crest | *Lautrec | *Montmély | Roanne | *Solliès-Pont |
| Annecy | *Cadillac-sur-Garonne | *Culan | Laval | Montpellier | *Rochechouart | *Sourdeval-la-Barro |
| Annonay | Caen | *Dammartin-en-Goële | *Le Lavandou | *Montpon-sur-l'Isle | *Rochefort-sur-Mer | *Soustons |
| Antibes | Cahors | Dax | *Le Lude | Morlaix | *Roche-la-Molière | *Souterrains (la) |
| *Apt | Calais | Deauville | *Lenclouire | Moulins | *Roche-la-Molière | *Sury-le-Comtal |
| *Ardentes | Cambrai | Dieppe | Lens | Mouly | *Rocroi | *Suze (La) |
| Argenton-sur-Creuse | *Cancale | Dijon | *Lesparre | Nancy | Rodez | *Talandière (la) |
| Aries | Cannes | Dôle | *Lezay | Nantes | Romans | Tarbes |
| Armentières | Carcassonne | *Dorat (Le) | Lézignan-Corbières | Narbonne | Romilly-sur-Seine | *Tartas |
| Arras | Carpennes | Donau | Libourne | *Navarrenx | *Roquefort-sur-Soulzon | *Taverny |
| *Aubigné | Carpentras | Dreux | Lille | *Nay | *Roquefort-sur-Soulzon | *Tessy-sur-Vire |
| Aurillac | *Castillon-s.-Dordogne | *Eureuil | *Lillebonne | *Neauphle-le-Château | Roubaix | *Thonarcé |
| Autun | Castres | Eguzon | Limoges | *Neuville-de-Poitou | Rouen | *Tinchebray |
| Auxerre | *Caussade | Elbeuf | Limoux | Nevers | Rumilly | Toulon |
| Availles-Limouzines | Cavaillon | Epernay | Lisieux | Nîmes | *Saint-Amand-les-Eaux | Toulouse |
| Avignon | *Celles-sur-Belle | Épernay | Livarot | Niort | Nice | Tourcoing |
| Bagnols-sur-Gèze | *Chabanais | Épinal | *Livron | *Nogent-sur-Seine | *Saint-Ambroix | Tours |
| Bains-les-Bains | Chablis | *Ernée | Loches | *Nomeny | *St-Antoine | Tourcoing |
| *Bandol | *Chalonnès-sur-Loire | *Eshly | *Longuyon | *Nontron | *Saint-Brieuc | Tremblade (la) |
| *Barbezieux | Châlons-sur-Marne | *Etables | Longwy | *Noyen | *Saint-Ghamond | Trouville |
| *Bazas | Chalon-sur-Saône | Evian-les-Bains | Lons-le-Saunier | *Ollioules | *Saint-Dié | Troyes |
| Bayonne | Chambéry | Evreux | Lorient | *Olonzac | *Saint-Etienne | *Vaas |
| Beaumont | Chambon-Fegerolles | *Exideuil | Lourdes | *Oloron-Sainte-Marie | *S.-Etienne-Montluc | *Vaison |
| Beaumont-sur-Oise | Charleville | *Eymet | Louviers | Oran | *Saint-Gaullier | *Val-André-Plénauf |
| Beaumont-sur-Sarthe | Chartres | *Eysines | Lunéville | *Orléans | *St-Gaudès | Valence |
| Beaune | Château-d'Oléron | *Falaise | *Lussac-les-Châteaux | *Ormes (Les) | *St-Germain-en-Laye | Valenciennes |
| Beaupréau | *Châteauneuf-s.-Sarthe | Ferté-Bernard (la) | Lyon | *Ouzouer-le-Marché | *St-Hippolyte-du-Port | Vannes |
| Beauvais | Châteauneuf-s.-Sarthe | Ferté-Macé (la) | Macon | *Paimbœuf | *Saint-Jean-d'Angély | *Varennes-sur-Allier |
| Belfort | Châteauneuf-s.-Sarthe | Firminy | *Magneac-Laval | *Pau | *St-Julien-en-Genevois | Vermenton |
| Bellevue-du-Razès | Châteauneuf-s.-Sarthe | *Fléché (la) | *Maligne | *Paulhaguet | *Saint-Junien | Vernon |
| Bellac | Châteauneuf-s.-Sarthe | *Fleurs-de-l'Orne | Mans (le) | Périgueux | *Saint-Just-sur-Loire | Versailles |
| Bergues | Châteauneuf-s.-Sarthe | *Fleurbaey | Mansle | Péronne | *Saint-Lé | Vézins |
| Besançon | Châteauneuf-s.-Sarthe | Fontenay-le-Comte | *Mantes-Gassicourt | Perpignan | *Saint-Malo | *Vésinet (le) |
| Béthune | Châteauneuf-s.-Sarthe | *Fresnay-sur-Sarthe | *Marines | *Perruis | *Saint-Marcellin | Vichy |
| Bouzeville | Châteauneuf-s.-Sarthe | Frontignan | *Marmande | *Pieux (Les) | *Saint-Nazaire | *Vic-sur-Cère |
| Béziers | Châteauneuf-s.-Sarthe | Ganges | *Marselle | *Poitiers | *Saint-Omer | Vienna |
| Biarritz | Châteauneuf-s.-Sarthe | Gannat | *Mauberge | *Poissy | *Saint-Pierre-d'Oléron | Vierzon |
| Bize | Châteauneuf-s.-Sarthe | *Garches | Mauléon-Soule | *Poligny | *Saint-Pierre-d'Oléron | *Vignac (le) |
| Blais | Châteauneuf-s.-Sarthe | *Généillé | *Mauzé | *Pont-à-Mousson | *St-Rémy-de-Provence | Vihiers |
| Bolbec | Châteauneuf-s.-Sarthe | Grand-Lucé (le) | Mayenne | *Pontoise | *St-Romain-de-Colbosc | *Villaines-la-Juhel |
| Bonnétable | Châteauneuf-s.-Sarthe | Graillet | *Mayet | *Pont-Saint-Espirit | *Saint-Saulge | Villefort |
| Bordeaux | Châteauneuf-s.-Sarthe | Gray | *Mazamet | *Pont-Sainte-Maxence | *St-Savin-s.-Gartempe | Villefranche-s.-Saône |
| Boulogne-sur-Mer | Châteauneuf-s.-Sarthe | Grenoble | *Meaux | *Ponric | *Saint-Sover-s.-l'Adour | Villeneuve-sur-Lot |
| Boulou (le) | Châteauneuf-s.-Sarthe | *Guerche-s.-l'Aubois (la) | Melun | *Port-Vendres | Saintes | *Villers-Bocage |
| Bourbourg | Châteauneuf-s.-Sarthe | *Guignès-Rabutin | *Mens | *Pré-en-Pail | *St-Vallier | Vire |
| | Châteauneuf-s.-Sarthe | *Guitres | *Menton | *Puy (le) | *Sallaanches | Vitré |
| | Châteauneuf-s.-Sarthe | Havrè (le) | *Merville | *Puy-laurens | Salon | Volron |
| | Châteauneuf-s.-Sarthe | Hazebrouck | *Mesle-sur-Sarthe | Quimper | *Samatan | Voreppe |
| | Châteauneuf-s.-Sarthe | Hennebont | *Meung-sur-Loire (Le) | | *Sarcelles | Voves |

AGENCES A L'ÉTRANGER ET DANS LES COLONIES ET PAYS DE PROTECTORAT :

- | | | | | | |
|-----------|-------------|------------|-----------|---------------------------|---------------|
| LONDRES | BRUXELLES | ALEXANDRIE | BOMBAY | TANANARIVE — DIEGO-SUAREZ | TUNIS |
| LIVERPOOL | MONTE-CARLO | LE CAIRE | MELBOURNE | TAMATAVE — MAJUNGA | BIZERTE |
| | | PORT-SAÏD | SYDNEY | MANANJARY — FIANARANTSOA | SOUSSE — SFAX |
| | | * ISMAILIA | | TULEAR — MORONDAVA | |

REPRÉSENTANTS } Aux États-Unis : M. N... 31, Nassau Street, NEW-YORK.
 En Argentine : M. A. BECQUEREL, Reconquista 165, BUENOS-AIRES.

(*) Agences fonctionnant périodiquement.

IMPRIMERIE CHAIX. RUE BERGÈRE, 20. PARIS. — C.O.L. 313657. — 4740-5-44.
